

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 17 septembre 2021

Nombre de membres
du conseil municipal :
en exercice : **15**
présents : **14**
votants : **15**

L'an deux mil vingt et un
le dix-sept septembre à dix-neuf heures et quinze minutes
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 13 septembre 2021

Présents : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, MM GONNON Samuel, MOTTET Stéphane, LEQUIEN Pascal, Mme BOISSEAU Audrey, M FONCLAUD Dimitri, Mme SOULIER Laëtitia, MM STAMENKOVIC Dejan, LEBEAU Jérôme, Mme COUTURIER Nathalie, M MARION Bertrand, Mme BALAVOINE Claudia et M Pascal MARUEJOULS.

Excusée : Mme JORLAND Sandrine (1 pouvoir à Mme COUTURIER Nathalie).

Secrétaire de séance : M MARION Bertrand.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du vendredi 2 juillet 2021, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Adhésion aux missions pluriannuelles du CDG69 dans le cadre d'une convention unique

Le centre de gestion du Rhône (CDG69) propose aux communes adhérentes un certain nombre de missions via la mise à disposition d'experts dans de nombreux domaines.

Ces missions donnent lieu à l'établissement de conventions spécifiques et le CDG69 propose la conclusion d'une convention unique qui remplacerait toutes les conventions en cours pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} janvier 2022. La collectivité choisit les missions qu'elle souhaite en sachant que la commune de Belmont d'Azergues adhère actuellement aux missions suivantes :

- Conseil en droit des collectivités
- Mission de médecine préventive
- Mission d'intérim
- Mission d'inspection hygiène et sécurité
- Mission en matière de retraite et traitement des cohortes
- Mission d'archivage pluriannuel

Monsieur le Maire propose de poursuivre ses missions et de conclure une nouvelle convention unique dont il donne lecture.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion à cette convention unique du CDG69 pour bénéficier des missions listées ci-dessus. Il autorise monsieur le Maire à signer ladite convention qui prendra effet le 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 et sera renouvelable une fois par tacite reconduction.

Fixation des tarifs de cantine et de garderie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} septembre 2021, la commune a repris en régie directe les services de cantine et de garderie périscolaire.

Les tarifs ont été votés le 21 mai dernier.

Prix du repas unique à 3,60 €

Pour la garderie, le tarif est de :

*1€65 pour le matin entre 7 heures 15 et 8 heures 20

*2€50 pour le soir entre 16 heures 30 et 18 heures 30

*3€85 pour le forfait journée

*2€30 pour la pénalité de retard

*1€ pour le goûter en cas d'oubli

Il propose de rajouter

- Tarif pour un enfant en PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : 1 €
- Prix du repas si l'élève n'est pas inscrit : 4,50 €
- Adhésion annuelle :

Cantine : 5 € pour un enfant et 10 € pour une fratrie

Garderie : 5 € pour un enfant et 10 € pour une fratrie.

Monsieur le Maire précise que la commission périscolaire s'est réunie le 16 septembre pour faire un premier point sur la rentrée et après discussion, elle souhaite supprimer l'année prochaine ces droits d'adhésion et revaloriser légèrement le prix des prestations proposées, si nécessaire, après une analyse des dépenses et recettes.

Les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité.

Création d'un emploi non permanent à la restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de faire face à l'épidémie de la COVID 19, le Gouvernement a instauré un protocole à respecter dans les écoles et lors des activités périscolaires. Compte tenu des mesures exceptionnelles à appliquer, il est nécessaire de recruter une 4^{ème} personne à la restauration scolaire. Cet agent aura pour missions : la surveillance des enfants pendant le repas et la récréation, l'aide au service, aux passages aux toilettes ainsi que les lavages des mains. Chaque agent aura la responsabilité d'une classe. Les horaires de travail sont de 11 heures 20 à 13 heures 40 sur 4 jours hors vacances scolaires ce qui correspond à 9 heures 20 minutes par semaine.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité à partir du 1^{er} octobre 2021.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la création de cet emploi.

Avis sur la modification des statuts du SYDER

Monsieur le Maire explique qu'une modification des statuts du SYDER a été approuvée en Comité syndical à l'unanimité le 22 juin dernier et la commune dispose de trois mois pour donner son avis.

Cette modification n'est pas une révolution mais seulement une évolution qui pourrait intervenir à compter du 1^{er} janvier 2022.

Au-delà d'une meilleure lisibilité, elle permet de détailler les compétences que le SYDER exerce sur le compte de chaque commune ou qu'il pourra exercer. Différentes compétences optionnelles ont été listées. Par ailleurs, les communes peuvent missionner le SYDER de manière ponctuelle pour des activités complémentaires à ses compétences qu'elles soient obligatoires ou optionnelles.

Après débat, le conseil municipal adopte à l'unanimité les statuts modifiés du SYDER.

Avis sur l'adhésion de la commune de Quincieux au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Quincieux était représentée au SRDC par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Beaujolais Azergues (SMBA). Quincieux qui a intégré la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015 n'est plus dans ce syndicat et sollicite en remplacement son adhésion individuelle au SRDC. La commune a délibéré dans ce sens le 7 novembre 2020. Cela n'induit aucun changement dans le fonctionnement du syndicat, notamment sur son périmètre géographique ou son budget.

Lors de son dernier comité du 17 mars 2021 le SRDC a acté cette évolution à l'unanimité afin de procéder à la modification des statuts du SRDC conformément aux dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal doit donner son avis dans un délai de trois mois.

Après débat, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Quincieux au SRDC et à la modification des statuts du Syndicat.

Avis sur la fermeture du jardin botanique du musée des Pierres Folles

Lors du dernier conseil municipal, monsieur Jérôme Lebeau était intervenu pour mentionner l'incompréhension voire le mécontentement provoqué chez les riverains par l'annonce de la prochaine fermeture du jardin botanique du musée des Pierres Folles dans lequel ils ont l'habitude de se promener librement. Monsieur le Maire et les élus avaient approuvé les propos de monsieur Jérôme Lebeau et fait part de leur inquiétude sur le projet d'une entrée payante.

Monsieur le Maire propose donc d'adresser le courrier suivant au Président de la CCBPD et au Président de l'association du musée :

« Le sentier botanique et l'espace Diplodocus sont des lieux très fréquentés par les familles et les marcheurs tout au long de l'année particulièrement les week-ends, les jours fériés, les mercredis et vacances scolaires. Le projet de réaménagement du musée des Pierres Folles prévoit l'implantation d'infrastructures très intéressantes comme un auditorium, une salle de présentation des collections, une salle hors sac, un espace de restauration... mais il prévoit la fermeture de l'espace botanique à tous (entrée payante) ce que nous trouvons regrettable. Pour la réussite de ce grand projet, il est nécessaire d'associer un maximum de personnes, les familles et les enfants en font partis. Nous rejoignons les propos de monsieur Claude Denninger sur ce sujet et nous pensons que cette décision a été prise pour des considérations financières.

Le conseil municipal de Belmont d'Azergues, après en avoir discuté à plusieurs reprises tenait à vous faire connaître son avis sur la question.

Recevez, monsieur le Président, nos sincères salutations. »

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à ce courrier.

Questions diverses

***Mise en place d'un nouveau sens de circulation chemin des Pierres**

Comme convenu, la nouvelle réglementation a été mise en place le 1^{er} septembre 2021 et une information à la population a été distribuée dans les boîtes aux lettres. D'après les policiers intercommunaux, il manque un panneau sens interdit à 50 mètres à l'intersection du chemin des Pierres et de la rue du château car le panneau sens interdit de la rue du château peut prêter à confusion.

Il faudrait aussi préciser le tonnage autorisé au niveau du premier panneau sens interdit à 80 mètres.

D'autre part, un sens de circulation serait souhaitable au niveau de l'église pour la montée Saint-Julien.

***Travaux**

La réhabilitation du local tennis sur le site des Varennes est terminée. L'association du tennis club des Varennes a organisé une porte ouverte le 28 août et a vu le nombre de ses adhérents augmenter au niveau des adultes comme des enfants.

Monsieur Pascal Lequien a repeint cet été l'abri du pressoir à l'entrée de la commune et a installé un meilleur éclairage qui met en valeur l'installation.

***Bilan de la rentrée scolaire**

Les effectifs sont en baisse par rapport aux prévisions car certaines familles ont déménagé au cours de l'été. On comptabilise 84 élèves et une entrée supplémentaire en janvier.

La commune a repris en régie directe la cantine et la garderie périscolaire et s'est doté d'un nouveau logiciel de gestion. La mise en place de ce nouveau logiciel Berger-Levrault

enfance a donné lieu à une formation des utilisateurs fin juillet. Le paramétrage a occasionné plusieurs problèmes à résoudre pour que les familles puissent inscrire leurs enfants directement en ligne après ouverture de leurs droits. Monsieur le Maire remercie mesdames Marie Malleville, Sylvia Maillot, Laëtitia Soulier et Chrystelle Bridet pour leur persévérance. Les effectifs de la cantine sont de 70 élèves et on comptabilise 20 élèves à la garderie du matin et 38 à celle du soir.

La commune recherche une 4ème personne pour surveiller la cantine à midi et une autre pour la garderie périscolaire du soir. Une annonce est parue sur le site du cdg69 mais nous n'avons malheureusement pas reçu de candidature.

Dans le cadre du plan de relance numérique, une subvention de 4.110 euros devrait être versée pour l'achat de 10 tablettes et d'un ordinateur.

L'intervenante musicale débute le jeudi 23 septembre après-midi pour les quatre classes.

Les séances de piscine commenceront le même jour le matin.

*Extension de l'école

Le permis de construire a été déposé au mois de juillet et il est en cours d'instruction à la communauté de communes. Le dossier est passé pour avis à la commission départementale d'accessibilité le 31 août et à la commission départementale de sécurité le 15 septembre. Le délai maximum d'instruction est de cinq mois.

Nous devrions percevoir 136.000 € de subvention du Département et 68.000 € de la DSIL.

L'appel d'offres auprès des entreprises va être lancé au mois d'octobre. Compte tenu de la hausse des prix des matières premières, les offres proposés par les entreprises risquent d'être plus élevées que les prévisions de l'architecte.

*Prêt bancaire

Monsieur le maire demande à l'adjoint aux finances de bien vouloir consulter les banques pour un prêt de 50.000 euros sur une longue durée pour l'achat du tracteur en sachant que l'an prochain, un prêt sera conclu pour l'extension de l'école.

*Vidéoprotection

Pour le plan de vidéoprotection, nous attendons le retour de la Région pour notre demande de subvention.

*Dossier de déclaration déposé par le SMBVA concernant le rétablissement de la continuité écologique du droit du seuil « chaussée des moulins de Lozanne » sur l'Azergues sur les communes de Belmont d'Azergues et Chatillon d'Azergues.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un arrêté préfectoral en date du 2 août 2021 portant déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement pour le rétablissement de la continuité écologique au droit « chaussée des moulins de Lozanne » sur l'Azergues sur les communes de Belmont et de Chatillon.

Un exemplaire du dossier de déclaration a été mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie pendant une période d'un mois à compter du 3 août.

Le projet porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues (S.M.B.V.A.) se situe entre le pont de Dorieux et à proximité de l'étang de la société Lafarge Holcim.

Monsieur le Maire distribue à chaque élu un plan de la zone concernée et explique qu'afin de restaurer la continuité écologique de l'Azergues, l'obstacle formé par le seuil de Lozanne sera aménagé par l'implantation d'une rampe en rive droite. Ce nouvel ouvrage assurera la montaison de toutes les espèces piscicoles présentes dans l'Azergues.

La totalité des travaux d'aménagement sera effectuée en rive droite sur une durée de 3 mois pour un coût de 354.240,00 €. Un entretien annuel de la rampe est à prévoir.

L'assemblée donne un avis favorable à ces travaux.

Comptes-rendus des commissions et syndicats

-Commission finances de la CCBPD

Madame Sylvie Maillot a assisté à la réunion de la commission finances de la CCBPD le 5 juillet. Le montant de l'attribution de compensation versée à la commune de Belmont s'élève à 147.145,77 € par an depuis 2014.

L'analyse financière rétrospective 2016-2020 faite par la Caisse d'Epargne est présentée. L'équilibre financier s'améliore et la trésorerie est meilleure que les années précédentes.

La fréquence des réunions sur le mandat 2020-2026 est tous les trimestres plus la préparation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et le budget primitif. Un nouveau logiciel gestion budgétaire et financière de Berger Levraut sera mis en place en novembre 2021. La mise à jour des inventaires des actifs de la collectivité est à prévoir.

La problématique de la sous consommation en investissement surtout en voirie est soulevée. Monsieur le Maire confirme que la commune de Belmont dispose de 366.976,00 euros qui seront utilisés pour des futurs projets qui ont pris du retard.

Renégociation des emprunts : la renégociation des emprunts est impossible car le montant des indemnités de remboursement anticipé est très élevé. Il n'est pas envisageable non plus de mutualiser pour renégocier les emprunts de la Communauté de Communes et des communes. Par contre, il est possible de prévoir une formation des élus sur la gestion de la dette.

-Commission sociale de la CCBPD

Monsieur Jean-Luc Tricot revient sur la plateforme d'entraide intercommunale. Le projet a été présenté aux communes et 15 d'entre elles ont déjà répondu positivement.

-Commission petite enfance de la CCBPD

Madame Nathalie Couturier résume la dernière réunion où la journée de l'enfance prévue le 7 mai 2022 a été abordée. Cette journée sera entièrement gratuite sur le thème « Comment accompagner les émotions de l'enfant ». Le matin, il est prévu une conférence animée par des professionnels et l'après-midi des ateliers pratiques.

La commission travaille sur les modalités de gestion de la nouvelle structure à Anse.

Le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales arrive à son terme et doit être renouvelé. Tous les objectifs ont été atteints et les besoins ainsi que les nouvelles priorités sont à déterminer.

-Commission environnementale « collecte et traitement des déchets » de la CCBPD

Monsieur Pascal Lequien revient sur une réunion concernant l'avenir des déchetteries.

Les horaires d'ouverture vont être modifiés. La fermeture sera avancée de dix minutes à 16h50 (ou 17h50) pour laisser le temps aux agents de bien nettoyer après le passage du dernier usager.

Les déchetteries vont s'adapter aux professionnels et leurs réserver des demi-journées d'accès par catégorie.

Certaines bennes comme les encombrants sont pleines très rapidement car elles récupèrent tout ce qui n'est pas recyclé. Afin de remédier à ce problème, une évolution va intervenir pour certains déchets. Par exemple, les bidons en plastique vont pouvoir être recyclés et ne seront plus déposés dans les encombrants, tout comme les huisseries qui devront être mis sur des racks afin d'être démontées et recyclées par matière.

Quant aux végétaux qui représentent un énorme volume, les déchetteries ne les accepteront plus. Les communes devront se doter d'un broyeur pour les habitants afin de faire du compost.

Le contenu autorisé des poubelles jaunes va être revu et certains déchets comme les pots de yaourts seront pris à partir de 2022. Il est prévu de mettre en place des ambassadeurs du tri afin de promouvoir ces changements.

-Commission agriculture de la CCBPD

Monsieur Pascal Lequien, référent SIG agricole de la commune à la CCBPD doit compléter des fiches de renseignements pour chaque parcelle de la commune afin de mettre à jour le

nouveau logiciel très puissant et performant, acquis par la communauté de communes. Cette tâche fastidieuse va lui prendre beaucoup de temps.

-Commission communication

Madame Nathalie Couturier avec l'aide de madame Sylvia Maillot ont mis à jour le site internet de la commune.

Pour le bulletin intercommunal, on comptabilise cette année 29 annonceurs dont deux gros encarts pris par monsieur Bertrand Marion, que l'on remercie, ce qui représente la somme de 3.475 euros, plus que l'an passé.

-Commission animation

En l'absence de madame Sandrine Jorland, c'est madame Nathalie Couturier qui présente le compte-rendu. Le bilan du concert du 10 juillet qui a débuté malheureusement sous la pluie fait apparaître un montant de recettes de 1047,20 €. Les dépenses s'élèvent à 783,20 € plus le cachet des artistes 1000 €. Les retours sur la prestation des artistes sont très contrastés.

Il est prévu une soirée théâtre avec l'association Azergues le Rideau.

Le samedi 2 octobre à 19 heures salle Jean-Baptiste Lacroix, une conférence aura lieu à l'occasion des 150 ans de la guerre franco-allemande (1870-1871) sur la débâcle.

La décoration du village est fixée au samedi 27 novembre matin.

Une opération « décorons ensemble le sapin du village » sera proposée. Le principe de base est de proposer aux habitants de fabriquer une décoration extérieure pour le sapin de Noël qui sera accrochée le 4 décembre, jour de la fête des lumières. Pour la première fois, le sapin du village sera illuminé avec la population juste avant que la soirée commence.

La randonnée des crêtes se fera le 1^{er} mai 2022.

Une collecte de jouets pour les restos du cœur est prévue.

-Ambroisie

Monsieur Jérôme Lebeau fait le point sur la lutte contre l'ambroisie cet été. On constate globalement une amélioration sur l'ensemble de la commune. Sur les parcelles de céréales, l'ambroisie pousse rapidement dès la fin des moissons. Les agriculteurs qui ont maintenant l'habitude font le nécessaire.

Monsieur Jérôme Lebeau signale que l'herbe aux Varennes est coupée trop ras. Monsieur le Maire répond qu'il verra avec monsieur Bessy, chargé de l'entretien.

-Eclairage nocturne

Monsieur Samuel Gonnon a calculé la consommation d'éclairage depuis le passage à l'extinction nocturne dans notre commune. Il s'avère que la consommation a diminué : 2018 : 9133, 2020 : 10.364 et 2021 : 5.934.

Les élus signalent que l'éclairage extérieur du parvis de l'école éblouit les automobilistes et il est demandé de modifier l'orientation des spots. Le nécessaire sera fait.

-Ramassage des ordures ménagères

Le conseil demande que le ramassage des ordures ménagères se fasse uniquement une fois par semaine et non pas deux fois.

-Panneau pocket

Madame Laëtitia Soulier explique que sur un mois 237 smartphones se sont connectés sur l'application panneau pocket, ce qui équivaut à 580 lectures.

-Renouée du Japon

Monsieur Pascal Maruejols fait remonter une plainte des riverains des Garennes qui n'ont aucune visibilité quand ils arrivent au stop de la route départementale car la renouée du Japon est trop haute. Monsieur le Maire répond qu'il téléphone régulièrement au Département pour une intervention.

-skate parc

Monsieur Maruejols signale que des vis dépassent sur la rampe du skate parc aux Varennes et présentent un danger pour les utilisateurs. Monsieur le Maire demandera à monsieur Nicolas Favel de les resserrer.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 5 novembre 2021 à 19 heures 15.

Le conseil d'adjoints est fixé au jeudi 28 octobre 2021 à 18 heures 45.

Pour information, le dernier conseil municipal de l'année civile aura lieu le vendredi 10 décembre 2021 à 19 heures 15 et le conseil d'adjoints le vendredi 3 décembre 2021 à 18 heures 45.

La séance est levée à 21 heures.